



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

- Procès-verbal de séance -

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 30 octobre 2025, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire.

11 membres étaient présents : Mme Christiane BOUTEILLE, M. Olivier CAUMEIL, Mme Bernadette GUIRONNET, M. Vincent LE GOFF, M. Jean Michel GUINAND, M. Ludovic FLÉCHET, M. Michel RIZOUD, Mme Patricia BISSARDON, M. Rémi VÉRICEL, M. Baptiste BORDET, Mme Corinne MARQUET

3 membres étaient absents, excusés : M. Guy JACOUD, M. Rémy SAUBIN, M. Damien RABOUTOT

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M. Olivier CAUMEIL

Ordre du jour :

- décision modificative n° 1/2025 ;
- point sur la garderie ;
- questions diverses ;
- rapport des commissions ;
- compte-rendus de réunions.

Le conseil municipal approuve tout d'abord le procès-verbal de la séance du 18 septembre dernier.

1) Décision modificative n° 1/2025.

Madame le Maire fait part des propositions de nouveaux crédits pour mener à bien la fin de l'exercice 2025.

Il est prévu 52 065 € de dépenses et recettes nouvelles en section de fonctionnement. Après avoir fait état des différentes recettes perçues depuis le vote du budget primitif, Madame le Maire précise qu'il est crédité, au vu des besoins :

- 11 100 € sur les charges à caractère général
- 10 250 € sur les charges de personnel
- 2 800 € sur les charges de gestion courante
- 500 € sur les charges exceptionnelles

Enfin, un virement à la section d'investissement d'un montant de 27 415 € permet l'équilibre de la section de fonctionnement.

La section d'investissement est également équilibrée avec le vote de 28 137 € de crédits supplémentaires. En dépenses, un complément de 23 237 € est inscrit sur l'opération d'aménagement de la MAM. Il est également prévu le remplacement du matériel informatique au secrétariat de mairie (3 850 €), l'acquisition de guirlandes pour les illuminations de fin d'année (700 €) et le remplacement du téléphone portable de l'agent technique (350 €).

Le conseil municipal, invité à se prononcer, vote à l'unanimité des membres présents la présente décision modificative.

2) Point sur la garderie.

Les parents d'élèves sont satisfaits de la fonction confiée à Madame Isabelle VIGNÉ.

Madame Patricia BISSARDON fait observer les problèmes rencontrés avec certaines familles pour les inscriptions à la garderie.

Madame Marie-Laure MARQUET a émis le souhait de ne plus effectuer la garderie du matin à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'accueil périscolaire du matin est menacé, ce qui impacterait 3 familles dans l'immédiat.

3) Questions diverses.

- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : Une erreur de montant a été faite lors de la demande de subvention auprès de la Région ; un contact sera pris pour régulariser cette situation ; le local est maintenant « à nu » après des travaux de démolition effectués, notamment par des élus ; la commune est en attente des sondages prévus ; un courrier va être adressé au maître d'ouvrage CORNU NÉEL pour lui indiquer que le choix se porte sur un plancher chauffant ; les porteuses de projet ont bien avancé dans les démarches, et après une rencontre avec le RPE, doivent adresser en mairie le questionnaire à remettre aux familles concernées pour l'étude de besoins.
- Travaux : le mur de soutènement sous les maisons de "Deux Fleuves Rhône Habitat" a été refait et les travaux sont terminés (financés par l'organisme qui gère ces maisons) ; le mur de soutènement sur le chemin du Fresnay, à proximité de l'habitation de M. Louis VÉRICEL, sera à refaire car il commence à s'effondrer ; l'entreprise MDTN établira un devis et sera chargée de la réalisation des travaux ; travaux effectués sur la chaudière de l'école, selon le devis de l'entreprise CLIMO CONFORT pour un montant de 474,71 €.
- Madame Christiane BOUTEILLE a été conviée par les pompiers qui ont dressé un bilan de l'activité 2024 ; passation de pouvoir à l'occasion de la Sainte-Barbe - le sergent-chef Thibaut FAURE est le nouveau chef de corps des sapeurs-pompiers, en poste depuis début avril.
- Rappel : commémoration au monument aux morts, mardi 11 novembre à 11 heures.

4) Rapports des commissions.

NÉANT

5) C.R. de réunions.

NÉANT

La séance est levée à 22 h 30.

Le présent procès-verbal a été approuvé par les membres présents lors de la séance du 24 novembre 2025.

Olivier CAUMEIL
Secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE
Maire



Publié le 25 novembre 2025